



EXTRAIT DES DECISIONS
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°08/2014

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	5
Présents	4
Pour	4
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille quatorze,

le vingt neuf septembre à seize heures,

le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Patrice VALENTIN, Yan MORAND, Jean-Raymond EGON.

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE 330-2012 APPEC

Vu le rapport du Président du Bureau,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°17-2010 du 29 octobre 2010 relative à la facturation des services de sécurité et des interventions ne se relevant pas de la nécessité publique et toute autre prestation d'assistance,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°14-2014 du 13 juin 2014 portant délégation au Bureau et au Président,

Considérant la demande d'admission en non valeur émise par le payeur départemental,

Après en avoir délibéré, le bureau du Conseil d'Administration,

- **DECIDE** d'admettre en non valeur le titre 330-2012 d'un montant de 8 869,40 € émis au nom de l'APPEC.
- **AUTORISE** le Président à signer les actes afférents à ce dossier.
- **IMPUTE** la dépense à l'article 6541 du budget 2014.

Le président
du Bureau du conseil d'administration,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
06 OCT. 2014
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. P. C. L.